



N° 22.24
APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 09.05.2022, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 18 mai de l'an deux mille vingt-deux, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020. Quorum réduit selon ordonnance sanitaire prolongée jusqu'au 31.07.2022.

Nombre de membres en exercice : 21 Titulaires / 21 Suppléants

Titulaires présents (6) :

DEBES Céline ; FAYET Michel ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; - ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude

Suppléants participants au vote (3) :

POUILLON Jean-Marc ; MUCCIARELLI Laurence ; BOUSQUET Patrick

Excusés et pouvoirs (2) :

BOUSQUET Patrick pour CHAMPEAU Hervé ; FAYET Michel pour DENIS Christophe

Excusés (2) :

HUMBERT Claude ; GAGET Mathieu ; DEVAUX Vanessa ; LIGONNET Andrée ; GIRAUD Denis ; JOURDAIN Jean-Pierre ; VIAL Guillaume

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. CASTAING Patrick, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu l'adoption des contributions,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Comme chaque année, avant le 30 juin, nous sommes invités à approuver le compte administratif et les résultats du dernier exercice écoulé.

Les éléments détaillés dans les documents réglementaires en votre possession peuvent être synthétisés comme suit :

Compte administratif 2021

① Section de fonctionnement	
Recettes 2021	27 922 757.43 €
Dépenses 2021	27 591 237.26 €
Résultat propre de 2021	331 520.17 €
Excédent 2020	485 215.61 €
Déficit 2020	
Excédent cumulé 2021	816 735.78 €
Déficit cumulé 2021	

② Section d'investissement	
Recettes 2021 (y compris compte 1068)	1 962 622.73 €
Dépenses 2021	1 806 173.46 €
Résultat propre de 2021	156 449.27 €
Excédent 2020	1 764 311.67 €
Déficit 2020	
Excédent cumulé 2021	1 920 760.94 €
Déficit cumulé 2021	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	1 015 714.67 €

L'exercice 2021 se solde donc par :

- ☐ un excédent de fonctionnement de : 816 735.78 €
- ☐ un excédent d'investissement de : 1 920 760.94 €
- ☐ des restes à réaliser d'investissement de :
 - ✓ en dépenses : 1 015 714.67 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- d'approuver le compte administratif au titre de l'exercice 2021, tels que présentés ci-avant,
- d'approuver les résultats comme suit :

Compte administratif 2021

- ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 816 735.78 €
- ⇒ en section d'investissement, un excédent de 1 920 760.94 €

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18.05.2022

Michel FAYET,
Président



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10 (salle du Président)

VOTES :

Pour : 10 (8 présents + 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/05/2022

Présenté par (1) Le Président.

A Heyrieux, le 18/05/2022

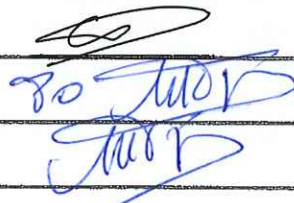
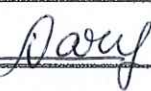




Le Président



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

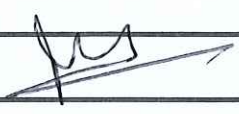

A Heyrieux, le 18/05/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

CAPI -	
CAPI - BUSSY Chantal	
CAPI - DEBES Céline	
CAPI - DENIS Christophe	
CAPI - FAYET Michel	
CAPI - GIRARD Jean Pierre	
CAPI - GIRAUD Denis	
CAPI - LIGONNET Andrée	
CAPI - MARY Alain	
CAPI - VIAL Guillaume	
CCEL - BOUSQUET Patrick	
CCEL - CHAMPEAU Hervé	
CCEL - IBANEZ Raphaël	
CCEL - JOURDAIN Jean Pierre	
CCEL - MARMONIER Pierre	
CCEL - VILLARD Claude	
COLL'in - BICHET Fabien	
COLL'in - CASTAING Patrick	
COLL'in - DEVAUX Vanessa	
COLL'in - ROSET Patrick	
COLL'in - VERNAY Julie	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

SCAPI - BACCAM Marguerite	
SCAPI - BERGER Alain	
SCAPI - BRUN Anh	
SCAPI - DANTHON Brigitte	
SCAPI - GAGET Mathieu	
SCAPI - LEGAY BELLOD Gaël	
SCAPI - MAILLET Dorian	
SCAPI - POUILLON Jean Marc	
SCAPI - ROULOT Océane	
SCAPI - SUCHET Noël	
SCCEL - COLLET Jacques	
SCCEL - GAUTHERON Martine	
SCCEL - HUMBERT Claude	
SCCEL - LAURENT Cédric	
SCCEL - NICOLIER Danielle	
SCCEL - NOTIN Stéphanie	
SCOLL'in - CARLES Michel	
SCOLL'in - CAUQUIL Alain	
SCOLL'in - MUCCIARELLI Laurence	
SCOLL'in - PORRETTA René	
SCOLL'in - VERNAY Aurélie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.